



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de gestion agréés

Question écrite n° 4703

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la position de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment de la Moselle (CAPEB 57) concernant les perspectives de réforme des centres de gestion agréés et habilités, notamment pour aboutir à une unification de la profession considérée. En effet, à l'initiative des organisations professionnelles représentatives, un nombre important de centres de gestion ont été mis en place dans l'artisanat et ces structures, constituées sous forme associative, apportent aux artisans des services incontestables en matière de tenue comptable, d'assistance fiscale et de conseil en gestion. C'est pourquoi le CAPEB demande la pleine reconnaissance juridique de ces centres en abandonnant le caractère dérogatoire attaché aujourd'hui à cette formule. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Dans le cadre d'un rapprochement des différents intervenants en matière de comptabilité, un groupe de travail, placé sous la présidence d'un inspecteur général des finances, M. Cailleteau, a eu pour mission de proposer d'éventuelles modifications à apporter aux textes régissant la réalisation des prestations comptables. Les représentants de l'ordre des experts-comptables, comme ceux des fédérations d'organismes agréés et habilités, souhaitent une évolution du système actuel. Toutefois, un consensus n'a pu se dégager à l'issue des travaux. Eu égard aux avancées importantes faites par chacune des parties à l'occasion de cette phase de concertation, le Gouvernement, conscient de l'enjeu que représente ce rapprochement, tant pour les professionnels que pour la petite entreprise, a demandé au groupe de travail de poursuivre ses travaux.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4703

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3489

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 60